

SÉANCE DU 3 AOUT JUIN 2026

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le lundi 3 août 2026 à 19 h, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Monsieur Allan Stanley, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Monsieur Olivier Fournier, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Tammy Lloyd, conseillère au siège no 6

Sont absent:

Vacant, conseiller au siège no 3

Assiste également à la séance madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

2 Adoption de l'ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 6 juillet juin 2026;
- 4 Période de questions
- 5 Correspondance
- 6 Autres sujets
 - 6.1 Régie du bâtiment du Québec - Demande de normes moins contraignantes – Demande d'appui;
 - 6.2 Dénonciation de la modification au Règlement sur la langue de l'Administration (RLA) - Abolition de l'exemption de 5 000 \$;
- 7 Paiement des factures
- 8 Compte-rendu des comités
 - 8.1 Conseillers;
 - 8.2 Inspecteur en bâtiment;
 - 8.3 Voirie;
 - 8.4 Directrice générale;
 - 8.5 Matières résiduelles.
- 9 Administration
 - 9.1 Politique de la Charte de la langue française – mise à jour;
 - 9.2 Bourses d'études;
 - 9.3 MTMD - Programme d'aide à la voirie locale – 2026-2027
Volet : Projets particuliers d'amélioration Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration (CE) Circonscription électorale de Mégantic;
 - 9.4 MTMD - Programme d'aide à la voirie locale – 2026-2027 Volet Double vocation – 2025;
 - 9.5 Agence du Revenu Canada – Nomination du représentant;
 - 9.6 Entretien ménager – Location de salle – Embauche d'une contractuelle;
 - 9.7 Notaire – lot enclavé;
 - 9.8 Magasin général – réception d'offre d'achat;
- 10 Voirie
- 11 Agglomération Cookshire-Eaton
 - 11.1 Rapport mensuel;
 - 11.2 Dépenses mensuelles;
- 12 Règlement
 - 12.1 Avis de motion – Règlement 2026-089 code éthique employés;
 - 12.2 Dépôt du projet de règlement modifiant le 552-00 autoriser les conteneurs;
 - 12.3 Adoption du projet de règlement modifiant le 552-00 autoriser les conteneurs;
 - 12.4 Assemblée publique de consultation du projet de règlement modifiant le 552-00 autoriser les conteneurs;

- 12.5 CPTAQ – Demande de conformité à la réglementation municipale – Dossier 455243;
- 12.6 CPTAQ – Demande de conformité à la réglementation municipale – Dossier 454916;
- 13 Varia
- 13.1 Gros rebuts – Entente avec Les Services de collecte de l'Est;
- 14 Période de questions
- 15 Fin de la séance

2026-08-315

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
appuyé par le conseiller Allan Stanley;

il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 août 2026 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

- 3 Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2026**

2026-08-316

Proposé par la conseillère Tammy Lloyd;
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;

il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

- 4 Période de questions**

M. Piché est mécontent et demande une rencontre avec le conseil.

- 5 Correspondance**

2026-08-317

La liste de correspondance portant le numéro 2026-08 a été lue aux membres du conseil.

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
appuyé par le conseiller Allan Stanley,

il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que la correspondance 2026-08 soit déposée aux archives et mise à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

- 6 Autres sujets**
 - 6.1 Régie du bâtiment du Québec - Demande de normes moins contraignantes – Demande d'appui;**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 17, sanctionné le 27 octobre 2023, confère à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le pouvoir d'édicter, par règlement, des normes de construction ou de sécurité particulières applicables à certaines municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la RBQ sollicite la collaboration des municipalités afin qu'elles lui communiquent les dispositions particulières qu'elles appliquent lorsque celles-ci prévoient des normes moins contraignantes que celles en vigueur au Code national du bâtiment (Code), dans le but d'en évaluer la pertinence et de définir les modalités les plus adéquates;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'infrastructures municipales reposent majoritairement sur des subventions du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT QUE la planification et la réalisation de ces projets s'échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur élaboration à leur mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une modification au Code survient avant qu'un projet n'ait atteint la phase de construction, des coûts additionnels, des délais accrus et des honoraires professionnels supplémentaires sont engendrés afin d'en assurer la conformité, compromettant fréquemment la viabilité du projet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs adaptations au Code seraient requises afin d'optimiser la réussite des projets;

2026-08-318

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
appuyé par le conseiller Olivier Fournier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

DE demander à la RBQ de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- de permettre la construction selon les normes en vigueur lors de la conception du bâtiment;
- de maintenir les dispositions relatives à l'accessibilité universelle édictées au Code national du bâtiment 2015;
- de donner une importance à l'empreinte carbone des bâtiments en minimisant la superficie requise; les normes d'accessibilité universelle ne devraient pas compromettre la quête de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments.

D'INVITER les MRC et les municipalités du Québec à transmettre à la RBQ, les normes moins contraignantes qu'elles appliquent sur leur territoire et qui diffèrent de celles actuellement prévues au Code de construction, afin de favoriser une saine gestion des deniers publics et d'éviter l'annulation de projets en cours de réalisation.

ADOPTÉE

6.2 Dénonciation de la modification au Règlement sur la langue de l'Administration (RLA) - Abolition de l'exemption de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration prévoyait, jusqu'au 1er juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000 \$, permettant une certaine souplesse administrative;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate;

CONSIDÉRANT QUE cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences;

CONSIDÉRANT QUE l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Newport ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence sans compromettre ses autres obligations;

2026-08-319

En conséquence :
Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
appuyé par le conseiller Olivier Fournier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Newport dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000 \$ et moins;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allègement administratif adaptées aux réalités municipales;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique;

QUE la Municipalité de Newport informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, elle ne sera pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- la ministre responsable de la Langue française;
- la ministre des Affaires municipales;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- la MRC du Haut-St-François;
- les municipalités de la région pour appui.

ADOPTÉE

7 Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2026-08 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2026-08-320

Proposé par la conseillère Tammy Lloyd,
appuyé par le conseiller Timothy Morrison;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de juillet 2026 présenté au conseil de 138 760.71 \$ pour les déboursés;

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus et de remises de l'employeur du mois de juillet 2026 de 22 615.74 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

8 Compte-rendu des comités
8.1 Conseillers

8.2 Inspecteur en bâtiment

La directrice dépose le rapport.

8.3 Voirie

La directrice dépose le rapport.

8.4 Directrice générale

La directrice générale dépose le rapport.

8.5 Matières résiduelles

La directrice fait un résumé de la dernière rencontre.

9 Administration

9.1 Politique de la Charte de la langue française – mise à jour;

La directrice propose de faire une mise à jour d'ici la fin de l'année.

9.2 Bourses d'études;

Une invitation sera envoyée aux diplômés pour la remise des bourses le 6 octobre 2026 à 18 h 30.

9.3 MTMD - Programme d'aide à la voirie locale – 2026-2027 Volet : Projets particuliers d'amélioration Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration (CE) Circonscription électorale de Mégantic;

La directrice dépose la lettre d'acceptation.

9.4 MTMD - Programme d'aide à la voirie locale – 2026-2027 Volet Double vocation – 2025;

La directrice dépose la lettre d'acceptation.

9.5 Agence du Revenu Canada – Nomination du représentant;

2026-08-321

Il est proposé par le conseiller Allan Stanley;
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Newport mandate madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière, comme représentante d'office auprès de la municipalité à l'Agence du Revenu Canada afin d'agir au nom et auprès de la municipalité ;

Que le conseil municipal autorise madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière à la signature de tout document et d'obtenir tous renseignements au nom et auprès de la municipalité de Newport;

De plus, le conseil nomme madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière, la nouvelle représentante autorisée auprès de l'Agence du Revenu Canada et de faire tout ce qu'il est utile et nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE

9.6 Entretien ménager – Location de salle – Embauche d'une contractuelle;

2026-08-322

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
appuyé par le conseiller Allan Stanley;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher, à titre de contractuelle, Mme Mireille Thibodeau pour faire l'entretien ménager de la salle municipale de Newport aux conditions convenu par les deux parties et pour une période de probation de cinq mois.

ADOPTÉE

9.7 Notaire – lot enclavé;

2026-08-323

Proposé par le conseiller Olivier Fournier;
appuyé par le conseiller Allan Stanley;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la directrice générale de faire les démarches nécessaires pour faire une Demande d'ouverture de dossier concernant des biens immobiliers non réclamés (autres que des successions non réclamées).

ADOPTÉE

9.8 Magasin général – réception d'offre d'achat;

2026-08-324

Proposé par le conseiller Allan Stanley;
appuyé par la conseillère Tammy Lloyd;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

De ne pas accepter l'offre d'achat pour l'ancien magasin général.

ADOPTÉE

10 Voirie

11 Agglomération Cookshire-Eaton
11.1 Rapport mensuel

La directrice générale dépose le rapport

11.2 Dépenses mensuelles

Aucun rapport n'a été déposé.

12 Règlement

12.1 Avis de motion – Règlement 2026-089 code éthique employés;

Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-089 – **Règlement 2026-089 code éthique employés;**
- Et dépose le projet de règlement.

ADOPTÉE

12.2 Dépôt du projet de règlement 2026-088 modifiant le 552-00 autoriser les conteneurs;

2026-08-325

Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère, par la présente :

- Et dépose le projet de règlement.

ADOPTÉE

12.3 Adoption du projet de règlement 2026-088 modifiant le 552-00 autoriser les conteneurs;

2026-08-326

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
appuyé par le conseiller Olivier Fournier;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement 2026-088 modifiant le règlement 552-00 pour autoriser les conteneurs.

ADOPTÉE

12.4 Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2026-088 modifiant le 552-00 autoriser les conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer le tout ou une partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

2026-08-327

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
appuyé par le conseiller Allan Stanley;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

De tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement *projet de règlement 2026-088 modifiant le 552-00 autoriser les conteneurs* par l'intermédiaire du maire;

De faire l'avis public pour le 26 août à 19h à la salle municipale de Newport.

ADOPTÉE

12.5 CPTAQ – Demande de conformité à la réglementation municipale – Dossier 455243;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a reçu une demande sous le dossier numéro **455243** visant à régulariser l'empiètement d'une construction érigée sur le lot **5 000 339** empiétant sur une partie du lot **5 000 340**;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une situation existante;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande déposée par **M. Bowker**;

Proposé par le conseiller Olivier Fournier;
appuyé par le conseiller Allan Stanley;

il est résolu à l'unanimité des membres présents

1. D'attester que la demande présentée à la CPTAQ dans le dossier **455243** est conforme à la réglementation municipale applicable.
2. D'appuyer la demande de **M. Bowker** visant à régulariser l'empiètement d'une construction érigée sur le lot **5 000 339** et empiétant sur une partie du lot **5 000 340**.
3. D'autoriser la direction générale à transmettre la présente résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre de l'analyse du dossier 455243.

ADOPTÉE

12.6 CPTAQ – Demande de conformité à la réglementation municipale – Dossier 454916;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance de la demande déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), sous le dossier **454916**;

CONSIDÉRANT que cette demande vise l'aménagement d'un nouvel espace récréatif afin de relocaliser les équipements du parc municipal actuellement situés de l'autre côté de la route 212;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot **5 000 602** est située à l'intérieur du périmètre urbain et qu'elle servira à l'aménagement des aires de jeux ainsi que du stationnement;

CONSIDÉRANT que la partie du lot située en zone agricole sera aménagée à des fins récréatives extensives, notamment par l'aménagement d'un sentier pédestre, d'aires de pique-nique et d'un belvédère;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à améliorer la sécurité des usagers, l'accessibilité aux installations récréatives municipales et la mise en valeur du milieu naturel;

CONSIDÉRANT que le projet présente un intérêt collectif et contribue à la qualité de vie des citoyens;

Proposé par la conseillère Tammy Lloyd;
appuyé par le conseiller Olivier Fournier;

il est résolu à l'unanimité des membres présents

2026-08-328

2026-08-329

1. D'appuyer la demande présentée à la CPTAQ sous le dossier **454916** visant l'aménagement du lot **5 000 602** pour la relocalisation des équipements du parc municipal actuellement situés de l'autre côté de la route 212.
2. De reconnaître que la portion du terrain située à l'intérieur du périmètre urbain servira à l'implantation des aires de jeux et du stationnement, tandis que la portion située en zone agricole sera utilisée pour l'aménagement d'un sentier, d'aires de pique-nique et d'un belvédère.
3. De confirmer que ce projet répond à un besoin municipal et qu'il contribue à l'amélioration de l'offre récréotouristique et de la sécurité des citoyens.
4. D'autoriser la direction générale à transmettre la présente résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre de l'analyse du dossier **454916**.

ADOPTÉE

13 Varia

13.1 Gros rebuts – Entente avec Les Services de collecte de l'Est

Un membre du conseil précise qu'avec les anciens conseils qui font partie de l'entente de service de collecte de l'Est, il avait été décidé qu'il n'y aurait pas de collecte de gros rebuts. Mais pourquoi que la municipalité de La Patrie et la Ville de Scotstown en ont fait une ?

14 Période de questions

Aucune question

15 Fin de la séance

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau
il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à **19 h 45**.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin
Maire

France Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 3 août 2026.

France Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

2026-08-330

Liste des factures à autoriser en AOÛT

# fournisseur	Fournisseur	Mandat	Montant
26	M.R.C du HSF	quote part 2026 2e versement	76 033,50 \$
26	M.R.C du HSF	Facturation vidange JUIN (BFS)	503,94 \$
33	Fond d'information sur le territoire	Mutation JUIN 2026	50,40 \$
81	La coop La Patrie	Sean/moppe/balai	188,47 \$
81	La coop La Patrie	Essence	168,22 \$
81	La coop La Patrie	Essence/Diesel	300,01 \$
81	La coop La Patrie	Lance arros. Lave-auto	37,90 \$
81	La coop La Patrie	Essence	155,19 \$
81	La coop La Patrie	Essence	130,02 \$
128	Gravière Bouchard	Rechargement 2026	4 029,47 \$
132	Les Services EXP inc.	TECQ-2024-2028 Pont French	3 873,97 \$
250	Tech-nic reseau conseil	Mise à jour des systèmes	1 129,46 \$
250	Tech-nic reseau conseil	Soutien technique 2024	60,36 \$
250	Tech-nic reseau conseil	Soutient technique téléphone/updates	265,62 \$
250	Tech-nic reseau conseil	Office 365-Backup-Sentinelle	401,52 \$
257	Valoris	Ordure JUILLET	1 233,16 \$
257	Valoris	Compost JUILLET	266,89 \$
352	Steven McBurney	Gazon Hotel de Ville	2 250,00 \$
404	Location Cookshire	Location Nacelle	256,40 \$
404	Location Cookshire	Scie à onglet	21,62 \$
545	Jocelyn Labranche	Huile mixée	6,84 \$
545	Jocelyn Labranche	Frais de cellulaire AOÛT	53,21 \$
556	Normand Breton	Réparation terrain de balle St-Mathias	150,00 \$
567	TCJ	Dossier Agglo	236,16 \$
596	Service d'extincteur mobile	entretien des extincteur 2026	257,60 \$
656	Spa de l'Estrie	JUILLET	289,41 \$
685	Ville de Scotstown	Bac noir 1100litres - Pour WindMill creek farm	682,42 \$
685	Ville de Scotstown	Collectes SCE Juillet	4 763,33 \$
688	Cogeco	17 juillet - 16 août	80,43 \$
701	Carrier sports	pin	11,49 \$
702	Premier Tech	Entretien printanier (3)	998,56 \$
728	Les constructions Randard	PPA-CE 2025 - Pont French	36 044,66 \$
729	EcceTerra	Ouverture et préparation du dossier projet: 1460	2 242,01 \$
	Total des comptes à payer		137 172,24 \$
	Liste des paiements émis		
	Salaires du Conseil juillet 2026		3 392,88 \$
	Salaires de juillet 2026		10 852,21 \$
	DAS juin 2026		8 370,65 \$
	Hydro Québec	Lumière publiques juin 2026	215,16 \$
	Hydro Québec	Mai-Juin	169,92 \$
	Master Card	DIVERS - fournitures de bureau - timbres	1 203,39 \$
	Total des paiements émis		24 204,21 \$
	Total des comptes à autoriser		161 376,45 \$